

N° D'ORDRE : 2021-32

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 5 Mars 2021

SEANCE DU 12 MARS 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX - Catherine - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIER Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

17 - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU FOYER DES JEUNES ET D'UNE MEDIATHEQUE EN CENTRE VILLAGE AUPRES DE LA METROPOLE TOULON PROENCE MEDITERRANEE – ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de modifier le projet précédent, comme évoqué lors du Conseil Municipal du 14 Décembre dernier, et de créer une médiathèque au lieu d'une salle polyvalente, au 1^{er} étage du bâtiment.

Cette médiathèque permettra d'accueillir à la fois les enfants et les adultes de la Commune, mais aussi d'accueillir lors de projets pédagogiques les enfants scolarisés de la maternelle au collège.

Monsieur le Maire informe que ce projet est estimé à 1 393 100,00 € HT, comprenant les frais d'études et de travaux d'aménagement des espaces. Le montant prévisionnel de cette opération est de 1 671 720,00 € TTC.

Malgré la conjoncture actuelle, la Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite continuer à accompagner ses communes membres dans le cadre du dispositif « fonds de concours », et d'attribuer une enveloppe d'un montant de 46 678 € à la Commune.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter un fonds de concours de la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'un montant de 46 678 €.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'un montant de 46 678 €.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 mars 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT